VERS UN MONDE LIBRE DE VIOLENCE

ENQUÊTE MONDIALE SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS







lyse la plus exhaustive sur la prévention et l'élimination de la violence réalisée depuis la publication en 2006 de l'Etude des Nations Unies sur la violence contre les enfants. L'Enquête mondiale a été développée à la lumière des rapports présentés par plus de 100 gouvernements, des contributions des agences des Nations Unies, d'organisations régionales, de la société civile ainsi que ceux envoyés par des enfants et des jeunes.

L'Enquête mondiale fait état des progrès réalisés dans le monde dans le suivi aux 12 recommandations générales contenues dans l'Etude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Elle contient une vision stratégique de ce qui reste à faire pour offrir à chaque fille et à chaque garçon l'opportunité de grandir sans violence.

L'Enquête reconnaît l'existence aujourd'hui d'une connaissance plus approfondie du phénomène de la violence dans plusieurs contextes, notamment au foyer, dans la rue, au sein de l'école, des centres de détention et des centres d'accueil des enfants. Ceci a permis à certains pays de prendre d'importantes mesures traduisant cette connaissance dans une protection effective des enfants.

L'Enquête mondiale révèle une augmentation du nombre de gouvernements ayant réalisé des progrès dans la mise en œuvre de mesures de protection de l'enfance et ayant promu des alliances pour le lancement de campagnes de sensibilisation afin de changer les normes sociales et les attitudes qui tolèrent la violence faite aux enfants.

- Chaque année, entre 500 et 1500 millions d'enfants dans le monde sont victimes de la violence.
- Plusieurs formes de violence sévère affectent la petite enfance, à un stade où l'impact de la violence dans le développement et bien-être de l'enfant peut être irréversible.
- Les filles et les garçons courent des risques de violence différents. Tandis que les filles sont plus exposées à la violence sexuelle, les garçons souffrent plus souvent des châtiments corporels sévères et de la violence des bandes.
- Les enfants handicapés sont particulièrement exposés à la violence physique, psychologique et sexuelle.
- 168 millions d'enfants dans le monde travaillent. Parmi ceuxci, 85 millions travaillent dans des activités dangereuses, ce qui pose de graves problèmes de santé et sécurité. Selon l'OMT, le travail domestique affecte plus de 11 millions de filles d'entre 5 et 17 ans.
- 100 millions d'enfants vivent ou travaillent dans la rue où ils se voient confrontés chaque jour à la discrimination, la violence et l'exploitation.

Un nombre croissant d'enfants et d'adolescents participent à cet effort et contribuent à d'importants résultats, par exemple, à travers des campagnes de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et de l'éducation de leurs pairs.

Malgré les développements positifs depuis 2006, l'Enquête montre que les progrès sont lents, dissociés et fragmentés, ce qui a empêché une réduction plus significative de la violence contre les enfants. La violence demeure un phénomène omniprésent par tout dans le monde, et détruit les vies de millions d'enfants.

- Entre 2007 et 2010, le pourcentage d'enfants victimes de la traite a augmenté de 20% à 27%. Deux enfants victimes sur trois sont des filles. Malgré ces chiffres préoccupants, le nombre de condamnations reste très bas : 16% des pays déclarent ne pas avoir enregistré aucune condamnation.
- Chaque année, trois millions de filles courent le risque de souffrir une mutilation génitale.
- Plus d'un million d'enfants sont détenus dans des commissariats, centres de détention préventive, centres fermés d'attention et d'autres lieux de détention où ils souffrent l'humiliation, l'abus et la torture.
- 1 million d'enfants sont forcés, kidnappés, vendus ou manipulés dans des réseaux de prostitution et pornographie.
- Des filles et garçons de tous les pays sont victimes d'abus sexuels et de violence physique à l'école.
- En 2010, 3,4 millions d'enfants de moins de 15 ans vivaient avec le VIH. La vulnérabilité des enfants est augmentée par le VIH et l'épidémie du SIDA, ce qui fait monter, à son tour, le risque de violence. L'augmentation d'agressions sexuelles contribue aussi à propager l'épidémie, surtout parmi les filles.

La violence et son impact

La violence se manifeste selon de nombreuses formes : négligence, violence physique et émotionnelle, agressions sexuelles, traite, torture, traitements et châtiments inhumains ou dégradants, mariage forcé ou précoce, attaques avec de l'acide, crimes « d'honneur », mendicité et travail forcé, entre autres. Ces actes de violence ont des conséquences graves et à long terme. Ils compromettent le développement de l'enfant, augmentent le risque de problèmes de santé et d'échec scolaire ainsi que de longue dépendance du système de protection sociale. Souvent, la violence est liée à la pauvreté et à l'exclusion sociale et constitue un véritable frein au développement, et des enfants et de la société.

L'impact de la violence a aussi des effets néfastes sur les économies nationales. Aux Etats-Unis, on estime que le coût annuel de la maltraitance de l'enfance s'élèverait à 124000 millions de dollars. Dans ce calcul, on estime le coût cumulé tout au long de la vie de la victime et aussi les frais médicaux, les coûts associés aux systèmes de protection sociale et de justice, ainsi que la perte de productivité. Néanmoins, il est important de souligner que, s'il est vrai que la violence a un coût, la prévention permet de faire des épargnes. D'après l'Union Européenne, chaque Euro investi en la prévention produirait un retour social sur investissement de 87 Euros.

Progrès accomplis depuis l'Etude des Nations Unies de 2006

- La visibilité de la violence contre les enfants a augmenté dans l'agenda politique et le débat public et l'on constate une reconnaissance graduelle du coût humain et social de la violence, ainsi que du retour social de l'investissement dans des actions de prévention.
- 2. Le plaidoyer et la mobilisation en faveur des droits de l'enfant et contre la violence produisent de plus en plus de résultats, ayant mené à une adhésion croissante aux instruments et normes internationales pour la protection des enfants contre la violence, y compris le Protocole Facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
- Un nombre croissant de pays ont adopté des politiques intégrées pour prévenir et éliminer la violence faite aux enfants. En 2006, 47 pays avaient des politiques de ce type; aujourd'hui ils sont plus de 80.
- 4. Davantage de pays disposent d'une prohibition explicite et exhaustive de la violence contre les enfants dans leur législation, dans certains cas au sein de la Constitution. En 2006, seulement 16 pays avaient interdit la violence en toute forme et situation. Aujourd'hui ils sont 36 à l'avoir fait.

- La protection juridique des enfants contre l'exploitation sexuelle a été renforcée : 90% des pays ont des lois pour lutter contre la violence sexuelle.
- 6. Le mouvement pour l'abolition des peines inhumaines a gagné en importance et soutien. Plus de 60% des pays ont interdit les peines inhumaines et dégradantes pour les enfants (y compris la prison à vie et la peine de mort); beaucoup d'autres ont introduit un moratoire à cette fin.
- 7. Un nombre croissant de pays a lancé des campagnes de sensibilisation et pris des mesures contre les risques liés à l'utilisation de nouvelles technologies, notamment l'internet, les réseaux sociaux et les téléphones portables.
- 8. Les organisations et institutions régionales jouent un rôle de plus en plus important dans la lutte contre la violence, établissant des ponts entre les engagements pris au niveau international et la réalité nationale, et en rendant possible l'enrichissement mutuel et l'échange d'idées et d'expériences entre les pays.
- La participation des enfants reçoit de plus en plus de soutien, tirant profit de la création de nouvelles plateformes internationales et régionales pour la promotion de la participation des enfants; des enfants et
 - des adolescents sont davantage associés aux études, consultations et enquêtes ; l'on prête plus d'attention à la qualité de leur participation.
- 10. Sont mieux connus les facteurs de risque, ainsi que ceux qui ont une influence sur le phénomène de la violence, que ce soit des facteurs d'ordre social, culturel, politique, économique ou environnemental. Nous connaissons mieux la perception que les enfants ont de la violence et de son impact sur le développement infantile.



Principaux défis et préoccupations

- On n'investit pas suffisamment dans la prévention de la violence, et ceci
 malgré les effets positifs clairement associés à une telle inversion pour
 le développement humain et économique, et malgré le coût élevé de
 l'absence d'action.
- 2. Des stratégies nationales fragmentées ou inexistantes. La plupart des gouvernements ont mis en place des mesures ou politiques contre la violence; pourtant, moins de 20% d'entre eux ont développé un agenda exhaustif et intégré pour la prévention et l'élimination de tous les types de violence dans tous les lieux.
- Les politiques publiques manquent de coordination et cohérence, révélant des défaillances dans la communication et l'articulation entre les différents ministères et services gouvernementaux, ainsi qu'entre les autorités nationales et les locales.
- 4. Le cadre juridique au niveau national présente des lacunes importantes et la législation existante n'est pas appliquée de façon effective. Les vides juridiques et l'écart entre la loi et la pratique laissent de nombreux enfants sans défense et sans protection.



- 5. Une attention faible aux questions de genre. Plus du 40% des gouvernements n'ont pas fourni des informations sur des lois, politiques ou actions visant à introduire la perspective de genre dans la lutte contre la violence.
- 6. Les situations de vulnérabilité spéciale continuent à être négligées; les enfants se trouvant dans ces situations restent invisibles et ignorés par les politiques. Il s'agit notamment des enfants handicapés, des enfants affectés par la pauvreté, des enfants qui vivent et/ ou travaillent dans la rue et des enfants autochtones ou appartenant à des minorités.



- 7. On continue à négliger l'impact cumulé de la violence le long de la vie des enfants et on n'investit pas assez dans l'attention à la petite enfance et dans les programmes de parentalité positive.
- 8. Il n'y a pas suffisamment de systèmes et services accessibles et adaptés aux enfants pour qu'ils puissent obtenir le soutien et le conseil nécessaires, pour la présentation de plaintes ou le signalement de cas de violence.
- 9. Les victimes n'ont pas accès à des services nécessaires à leur récupération et réintégration. Lorsque de tels services existent, ils sont d'habitude limités à certaines formes de violence et il est difficile de trouver de l'information sur leur qualité et l'impact de leur travail.
- 10. Pénurie de données, d'études et de recherche. L'information sur l'étendu et l'impact de la violence contre les enfants est très limitée et le même se passe par rapport aux facteurs de risque et les attitudes et normes sociales menant à l'acceptation, perpétuation ou l'évolution de la violence.

Recommandations générales

- Tous les gouvernements doivent développer et promouvoir une stratégie nationale intégrée pour prévenir et répondre à toutes les formes de violence contre les enfants. Cette stratégie doit placer l'enfant au centre des politiques, être multidisciplinaire et prévoir des échéances claires pour sa mise en œuvre.
- Tous les pays devraient d'urgence inclure dans leur législation une prohibition explicite de toutes les formes de violence contre les enfants.
 Cette prohibition doit être accompagnée de mesures détaillées pour garantir son application et respect effectifs.
- 3. Les initiatives lancées dans le cadre des politiques publiques et les mesures législatives doivent être complétées par des efforts de plaidoyer et mobilisation visant à mettre fin à l'acceptation sociale de la violence contre les enfants.
- 4. Il est important que les pays s'engagent de façon sincère et permanente dans la promotion d'une participation effective et réelle des enfants.
- 5. Il est indispensable de garantir l'inclusion sociale des enfants en situations de particulière vulnérabilité.
- 6. Les gouvernements doivent reconnaître l'importance décisive de disposer de données désagrégées sur la violence faite aux enfants et s'engager à soutenir et à y consacrer les ressources nécessaires.
- Il faut travailler davantage sur les facteurs qui déterminent les niveaux de violence ainsi que sur la résilience des enfants, leurs familles et la communauté.
- 8. La préparation par la communauté internationale de l'agenda pour le développement post-2015 est une occasion qu'il faudra saisir pour promouvoir la considération de la lutte contre la violence faite aux enfants, y compris les plus vulnérables et marginalisés, comme préoccupation prioritaire et transversale.

La dignité humaine des filles et des garçons, et leur protection contre la violence ne sont pas de simples questions de bon sens ou d'ordre moral. Il s'agit d'obligations internationales à caractère contraignant, comme établit par la Convention relative aux droits de l'enfant. Alors que les débats sur l'agenda pour le développement post 2015 s'intensifient et que la communauté internationale s'apprête à fêter les 25 ans de cette Convention, il est temps de placer la lutte contre la violence faite aux enfants au cœur de tous nos efforts, de façon à ce que notre agenda reflète l'importance cruciale de la sécurité humaine, à la fois comme impératif des droits de l'homme et comme partie intégrante de tout développement.



La Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants est une défenseure mondiale indépendante en faveur de la prévention et de l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants, et mobilise l'action et le soutien politique pour réaliser des progrès par tout dans le monde. Le mandat de la RSSG est ancré dans la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et est encadré par l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants 633 - 3eme Avenue, 6eme étage New York, NY 10017 - États-Unis +1 212-824-6322

http://srsg.violenceagainstchildren.org http://facebook.com/martasantospaispage http://twitter/srsgvac http://youtube.com/srsgvac